



Les aides d'Action logement

Action Logement propose des aides afin de faciliter l'accès au logement pour ensuite **favoriser l'emploi**. Elles ont pour objectif d'accompagner les salariés dans leurs **mobilités résidentielle et professionnelle**.

Parallèlement, Action Logement oeuvre pour la construction de **logements sociaux et intermédiaires**.

Pour qui ?

Les différentes aides proposées concernent les salariés mais aussi les personnes en recherche d'emploi, les étudiants bénéficiant d'une bourse d'État, les personnes handicapées, les bailleurs.

Qu'est-ce que c'est ?

Ce dispositif est financé par les **contributions des entreprises privées** de plus de 20 salariés qui payent la cotisations "Participation des Employeurs à l'Effort de Construction" (PEEC).

Comment ça marche ?

Afin de pouvoir bénéficier d'une aide adaptée à ses besoins, il importe d'abord **choisir l'aide correspondant** à son profil (étudiant / salarié, locataire / professionnel, a besoin ou non d'un garant ...) sur le site <https://www.actionlogement.fr>. Ensuite, il faut **tester son éligibilité** sur le site, et enfin remplir le dossier avec les pièces justificatives nécessaires.

👉 Plus d'informations sur <https://www.actionlogement.fr/>

